

# FEUILLE D'INSCRIPTION REGATE 2011

## VOILE TRADITIONNELLE

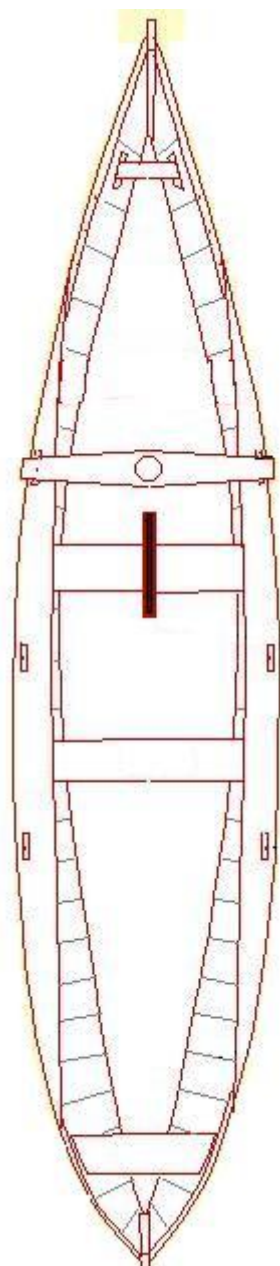
(à remettre complétée, au comité de course, avant le départ)

DATE : .....

NOM DU BATEAU : .....

TYPE DU BATEAU : PINASSE A VOILE

### LISTE COMPLETE DE TOUTES LES PERSONNES A BORD



**Nom-Prénom**

**Club**

1 .....

Procédure de départ (chaque étape de la procédure est accompagnée si possible d'un signal sonore) :

1-Le pavillon orange est hissé : il annonce que la procédure de départ va être lancée dans 4 minutes. Ce pavillon sera le point de visée de la ligne de départ et d'arrivée.

2-Procédure de départ visuelle et sonore :

- > 3 minutes pavillon P + pavillon (bassin ou autre signalé au briefing) sont hissés.
- > 1 minute le pavillon P est affalé.
- > départ : le 2<sup>ème</sup> pavillon est affalé.

2 .....

Pendant la procédure de départ :

- > Dans les 3 minutes, les pinasses doivent être autonomes : à la voile, à l'aviron ou au mouillage
- > Dans la minute, elles doivent se maintenir sur la ligne de départ, voile affalée. Pas de départ lancé à l'aviron

3 .....

Ligne d'arrivée :

Le comité de course définit la ligne d'arrivée au briefing d'avant course

4 .....

Zones de courses interdites : Il est interdit de pénétrer à l'intérieur des zones de stationnement des bateaux sur corps morts tout le long de la côte sur la commune d'Arcachon ainsi que sur la commune de Lège Cap-Ferret. Par arrêté préfectoral, il est créé des zones interdites à la navigation hormis le transit, destinées à atterrir ou à rejoindre un poste de mouillage délimité par des bouées sphériques jaunes. Pour l'application de ces interdictions, il est obligatoire de laisser du côté de la terre toutes les bouées de chenal, de corps morts ainsi que les bouées jaunes de délimitation de zone de transit lorsqu'elles sont en place. Ces objets constituent des obstacles.

5 .....

Réparation, manque à virer, avarie... : Suite à une faute, le bateau, pour réparer, doit effectuer un 360° voile en bas, à l'aviron, dans une zone dégagée, dès que possible et avant la marque suivante. Durant cette manœuvre, le bateau perd toutes ses priorités. Lors d'un manque à virer, l'usage d'un aviron, voile en bas, est autorisé pour faire pivoter le bateau. En cas de chavirage ou d'avarie : la pinasse peut s'amarrer à un point fixe (corps-mort, bouée, pignot, bateau au mouillage à l'exclusion d'un bateau à l'ancre) afin de poursuivre la régates. Toute assistance extérieure met le bateau hors course.

6 .....

Réduction de parcours : le bateau comité, sur une marque du parcours, hisse le pavillon S + bleu + 2 coups de sifflet, définissant ainsi la nouvelle ligne d'arrivée. Cette procédure n'est pas signalée à l'avance.

7 .....

Fermeture de ligne d'arrivée : Le temps limite pour que le premier bateau franchisse la ligne est de 3 heures.

Si un premier bateau franchit la ligne dans le temps imparti, le délai pour le dernier bateau à franchir cette ligne est d'1 heure, sauf dérogation prévue au briefing.

Les bateaux qui ne parviennent pas à franchir la ligne dans les délais sont classés DNF (do not finish) = abandon, ce qui équivaut à 2 points de plus que le dernier arrivé.

8 .....

9 .....

Nom & signature du chef de bord >>